

APRES LES DIRECTEURS DES AGENCES DE KHALIFA BANK

Des directeurs d'entités publiques devront s'expliquer

Dès ce matin, et conformément à un programme arrêté conjointement par la présidente du tribunal et la défense, les directeurs d'agences se succéderont à la barre. Après celui d'El Harrach auditionné durant les journées de samedi et de dimanche, c'est le tour de ceux de l'agence des Abattoirs et de Blida où des trous énormes ont été découverts. Tous les trois sont au box des accusés.

Aussitôt après, se succéderont les gestionnaires d'entreprises publiques qui ont placé des fonds dans les agences de Khalifa Bank. Un certain nombre d'entre eux est inculpé, d'autres sont témoins tandis qu'une autre partie s'est constituée partie civile. Alors que le procès de la caisse principale de Khalifa Bank amorce sa troisième semaine, une certitude se dégage : tout plaide pour la thèse des complexités à haut niveau. En déclarant que le contexte de l'époque n'était pas propice aux poursuites judiciaires, l'unique zone d'ombre. Pendant ces 18 jours de procès, les débats se sont concentrés sur des aspects purement techniques et économiques. Le volet politique n'a

soit paralysée ? Comment justifier qu'au moment où des infractions à la loi sur la monnaie et le crédit avait été constatées, la commission bancaire n'était pas installée et que les inspecteurs n'étaient pas assermentés. C'est d'ailleurs à juste titre que la présidente du tribunal s'est demandée « à qui profite ces conditions ? » Plusieurs zones d'ombre subsistent. Comment expliquer que ce soit le même rapport daté du 28 décembre 2001 et adressé par le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie au ministère des Finances qui en 2001 n'était pas assez accablant pour entamer des poursuites qui a servi de base de travail pour le dépôt de dix plaintes contre Khalifa Bank ? Ni le passage de Terbeche, ni celui de Medelci n'ont réussi à apporter des éclaircissements.

Au contraire, les déclarations des deux ministres n'ont fait qu'épaissir le mystère qui entoure le fameux document. Et ce n'est pas Medelci révèle en filigrane qu'à l'époque, il existait un consensus pour laisser faire Khalifa. Sinon comment expliquer qu'une institution telle que la Banque d'Algérie



jamais été évoqué. Le liquidateur avait effleuré la question, lors d'une de ses interventions, mais personne n'avait relevé, encore moins la présidente du tribunal qui veille à ce que les débats ne dépassent jamais le cadre «préalablement» établi. Une précaution qu'elle a rappelée lorsque Medelci a dû livrer son témoignage. Elle a rappelé à cette occasion que seules les questions évoquées par le juge d'instruction peuvent faire l'objet de l'interrogatoire. Certains avocats ont tenté des incursions sur

le terrain politique mais ils ont rapidement été rappelés à l'ordre. Est-ce le prélude à une fin de procès en queue de poisson ? Sans vouloir anticiper sur l'issue du procès qui risque de durer encore plusieurs semaines, la nature des débats n'augure aucun changement ; à moins que les avocats ne fassent un forcing. Si au cours des deux premières semaines, le tribunal a démontré que ce qui était qualifié d'empire Khalifa était basé sur de fausses déclarations et des violations flagrantes de la loi, les quelques

jours qui vont suivre vont permettre de lever le voile sur la gestion des agences de Khalifa Bank. Le passage de l'ancien directeur de l'agence d'El Harrach a révélé que la gabegie régnait en maître. Pas d'écriture entre sièges, pas de documents comptables.

L'argent était «transféré» dans des sacs. Sur simple ordre du Pdg du groupe, des milliards partaient dans des sacs. Plusieurs cadres de Khalifa ont ainsi bénéficié de «crédits» sans avoir constitué de dossiers et sans donner de garan-

ties. Le passage aujourd'hui et demain des directeurs des agences des Abattoirs et de Blida lèvera davantage le voile sur les «pratiques particulières» qui faisaient visiblement partie de la politique du groupe.

Juste après, les responsables des entités publiques devront s'expliquer sur les raisons qui les ont poussés à déposer leur argent au niveau de Khalifa Bank. En livrant son témoignage, Mourad Medelci a été très clair.

Les entités publiques ont l'interdiction formelle de déposer leurs fonds en dehors du Trésor public. Cette disposition en cours depuis 1978 a été rappelée dans une ordonnance de 2004 puis dans la loi de finances 2000. Il dira que tout le temps qu'il a occupé le poste d'argentier du pays, il n'a eu de cesse de rappeler à l'ordre ces entreprises et leur tutelle.

La Cnas, la Cnac et beaucoup d'organismes sociaux avaient fait le choix de déposer leur argent chez Khalifa Bank, une décision qu'ils vont devoir justifier devant la présidente du tribunal de Blida.

N. I.

COUR DE BLIDA

Procès en appel aujourd'hui d'une autre affaire liée à El Khalifa Bank

Le tribunal près la cour de Blida jugera, aujourd'hui, une affaire de faux dont l'un des accusés est Mir Omar, ex-directeur de l'agence El Khalifa Bank de Chéraga, en cours de jugement dans le procès Khalifa. Cette affaire, qui concerne aussi l'inculpé Lamali Abdelaziz, l'importateur de Whisky frelaté, a été jugé en première instance au tribunal de Chéraga et ce, en date du 19 octobre 2006. Ce dernier a été condamné à 4 ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience pour le chef d'inculpation de faux en écritures de banques et est astreint de rembourser, à cet effet, la somme de 340 millions de dinars à

son associé Medrar Karim, victime dans cette affaire. Mais, c'est parce que l'accusé Mir Omar a été relaxé du fait que, lors de son jugement, les éléments délictueux constituant son inculpation n'ont pas été établis, que le représentant du ministère public a fait appel pour que l'affaire revienne aujourd'hui devant la cour de Blida.

Selon des sources proches du dossier, cette affaire remonte au 15 septembre 2002, lorsque la victime, Medrar K., avait porté plainte contre Lamali Abdelaziz et Mir Omar qui, justifiera-t-il, l'avaient escroqué en utilisant sa signature pour obtenir une traite de 42 milliards. Notre source avance

que M. K. et Lamali Abdelaziz se sont associés au mois de juin 1998 dans une entreprise commerciale d'import-export. De ce fait, une procuration a été délivrée à ce dernier pour les besoins de transactions avec la banque El Khalifa où le compte commercial de M. K. était domicilié, sauf que dans le document en question, il était précisé qu'il ne peut y avoir d'opérations bancaires en l'absence des deux signatures des sociétaires. Quelque temps après, les deux partenaires ont mis fin à leur association. Le dossier souligne que Lamali Abdelaziz avait profité de la procuration en sa possession pour émettre, le 27 février 2001, des

lettres de changes à la banque El Khalifa en imitant la signature de son ex-associé.

Notons que dans cette affaire, Achour Abderrahmane, patron de National Plus, lequel a été extradé au Maroc et détenu à la prison de Serkadji pour détournement de 21 milliards de dinars de la BNA, ainsi que Nekkache Hamou, directeur général adjoint chargé de la comptabilité et du budget à El Khalifa Bank, ont été cités comme témoins dans cette affaire. Achour Abderrahmane avait été le bénéficiaire des lettres de crédit pour une traite de 40 082 560 dinars que lui avait remises Lamali Abdelaziz.

M. B.

Mise au point du P-dg de Sonelgaz

Je vous transmets, au titre du droit de réponse, un démenti et une mise au point du président-directeur général de Sonelgaz SPA et ce, suite à l'article paru en page 3 dans l'édition du quotidien *Le Soir d'Algérie* du 29/01/07.

«Le Soir d'Algérie du lundi 29 janvier 2007 a rapporté que j'ai procédé à un placement de 200 millions de dinars appartenant à Sonelgaz suite à une vente à Khalifa Construction d'un terrain qui appartenait à mon épouse situé à Dar-El-Beïda.

Je démens formellement avoir placé des fonds auprès d'El Khalifa Bank.

Je précise, par ailleurs que, approché en 2001 par des représentants de cette banque, je leur ai déclaré qu'El Khalifa Bank étant une banque privée, il m'était impensable de déposer des fonds publics dans une banque privée. C'est pourquoi, à aucun moment, et quel que soit le poste de responsabilité que j'ai occupé, je n'ai procédé ou ai eu l'intention de procéder à un quelconque placement auprès d'El Khalifa Bank et particulièrement en tant que P-dg de Sonelgaz.»

Je vous demande d'insérer ce démenti et cette mise au point dans un encadré et à la même page que l'article à l'origine de cette mise au point.

L'attachée de presse